

Ministère des Ressources naturelles

Étude des crédits 2016-2017

Renseignements particuliers requis par
le Deuxième groupe d'opposition

Avril 2016

Mise à jour : 14 avril 2016

1. Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2015-2016, indiquer :
 - a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération ; ·
 - b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV ; ·
 - c) leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

Des informations sur les membres du conseil d'administration d'Hydro-Québec, leur rémunération et avantages se trouvent aux pages 90 et 91 du rapport annuel 2015 d'Hydro-Québec accessible à l'adresse suivante :

<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/documents-entreprise/rapport-annuel.html>

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES ADMINISTRATEURS EN 2015^{a, b}

	Rémunération de base ^c	Jetons de présence ^c	Avantages imposables ^d
Geneviève Bich	5 487 \$	3 000 \$	1 720 \$
Anik Brochu	18 245 \$	12 399 \$	175 \$
Carl Cassista	23 947 \$	23 075 \$	5 952 \$
Michelle Cormier	19 916 \$	17 089 \$	6 553 \$
Laurent Ferreira	18 802 \$	8 979 \$	175 \$
Éric Forest	–	–	6 134 \$
Hélène V. Gagnon	12 522 \$	5 142 \$	–
Suzanne Gouin	22 276 \$	19 223 \$	750 \$
Isabelle Hudon	19 916 \$	10 685 \$	175 \$
Jacques Leblanc	22 276 \$	26 047 \$	4 779 \$
Yvon Marcoux	20 362 \$	7 751 \$	259 \$
Michael D. Penner ^e	62 783 \$	35 466 \$	7 978 \$
Paul Stinis	14 193 \$	10 284 \$	–
Marie-Anne Tawil	18 245 \$	16 668 \$	5 952 \$

- a) Rémunération fixée par le gouvernement en vertu du décret 610-2006 du 28 juin 2006.
- b) Statutairement, les administrateurs non indépendants, Éric Martel, Gilbert Charland et Éric Forest, ne reçoivent aucune rémunération de base, ni jetons de présence, à titre de membres du Conseil d'administration de la Société.
- c) Y compris l'indexation au 1^{er} avril 2015.
- d) Primes d'assurance et bilans de santé payés par Hydro-Québec.
- e) Comme l'indique le décret 877-2014, Michael D. Penner reçoit une rémunération annuelle de base de 55 550 \$ à laquelle s'ajoutent un montant forfaitaire de 857 \$ par présence aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités et une somme additionnelle de 5 716 \$ pour la présidence du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité des technologies de l'information.

2. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2015-,2016. Indiquer:
 - a) le lieu;
 - b) le coût;
 - c) la ou les dates de participation ;
 - d) le nombre de participants ;
 - e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
 - f) le nom de la formation ou de l'activité.

Hydro-Québec diffuse sur son site Web depuis le 15 août 2015 les informations relatives aux activités de formation externes de ses employés. Vous trouverez ces renseignements à l'adresse suivante :

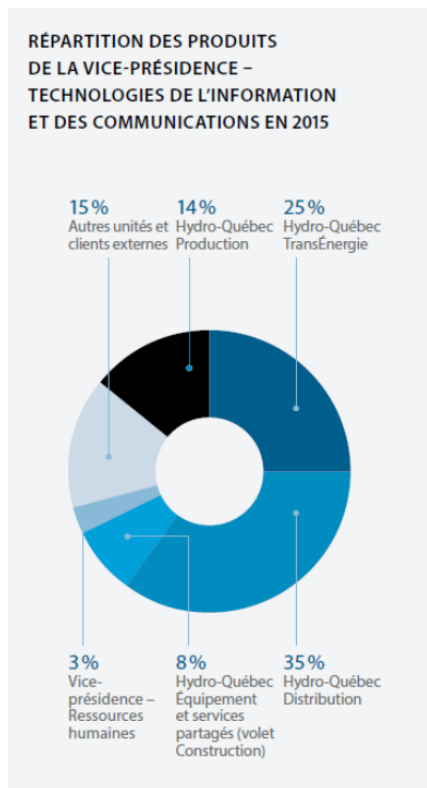
<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/loi-sur-acces/colloques-formations.html>

3. Sommes dépensées en 2015-2016 (et prévisions pour 2016-2017) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information.
Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

En 2015, la vice-présidence a inscrit des produits de 622 M\$.

Activités d'investissement

En 2015, les investissements de la vice-présidence – Technologies de l'information et des communications ont totalisé 100 M\$. Ils ont été consacrés au maintien de la qualité des actifs.



5. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2015-2016 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

Nous vous référons au Rapport annuel 2015 d'Hydro-Québec, p.87

<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/documents-entreprise/rapport-annuel.html>

6. Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par le ministère ou l'organisme qui en relève en 2015-2016. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.

Fournir également la ventilation de toutes les compressions financières réalisées et à venir du ministère et des organismes qui en relèvent dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour chacune des années financières 2014-2015 et 2015-2016, ainsi que les prévisions pour 2016-2017.

Hydro-Québec a réduit ses effectifs de plus de 3 200 employés au cours des six dernières années.

De 2010 à 2015, Hydro-Québec a réalisé des gains d'efficience qui représentent des économies de plus d'un demi-milliard de dollars. Sur la même période, le parc d'immobilisations en exploitation a connu une croissance de 13,7 G\$.

7. Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2015-2016, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.

Hydro-Québec a rendu public les sondages réalisés auprès de sa clientèle en 2015.

Voir : <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/909/hydro-quebec-rend-publics-les-sondages-de-2015/?fromSearch=1>

8. Nombre total d'avis, juridiques et autres, commandés en 2015-2016 par le ministère ou le cabinet du ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception.

Les avis juridiques et autres commandés par le Ministère sont confidentiels, selon les articles 31, 34, 37, 38 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

9. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2015-2016. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

Affaires corporatives

- Rapport annuel
- Plan stratégique
- Rapport sur le développement durable

- Rapport de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
- Rapports trimestriels
- Tarifs et conditions de service
- Livre Bleu
- Site Web (Clientèle et corporatif)
- Applications mobiles
- Compte Twitter
- Allocutions
- Présentations
- Communiqués
- Lettres
- Services à la clientèle (Web, annonces imprimées, avis, dépliants)
- Capsules vidéo

Environnement

- Articles scientifiques
- Bilans
- Rapports
- Suivis des engagements avec les communautés

Technologie

- Rapports
- Présentations
- Études
- Articles scientifiques

Total 2015 : 559 016 \$

11. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2015-2016 :
- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés ;
 - b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
 - c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours ;
 - d) la liste des concours qui ont pris fin.

Objectifs visés	Description	Prix
Inciter les constructeurs à s'inscrire au programme Maisons efficaces Durée : du 15 mai au 1 ^{er} décembre 2015	Voyage à la Baie-James pour deux personnes	Une fin de semaine à la Baie-James pour deux personnes
Avoir acheté une maison neuve d'un constructeur participant au programme Maisons Efficaces Durée : du 15 mai au 1 ^{er} décembre 2015	Gagnez vos électros	Un remboursement de l'achat d'électroménagers ENERGY STAR pour un montant maximum de 8 000 \$, taxes et transport inclus
Inciter les clients à adopter un ou plusieurs réflexes sur le microsite Les bons réflexes Durée : du 28 octobre au 8 décembre 2015	Les réflexes gagnants	Sept prix constitués d'une multiprise intelligente avec minuterie. Sept prix constitués d'une trousse complète de produits économiseurs d'eau et d'énergie. Sept prix constitués d'une Apple TV modèle de nouvelle génération. Sept prix constitués de thermostats intelligents Caléo ou un thermostat intelligent Nest. L'installation par un maître électricien

Objectifs visés	Description	Prix
		est incluse jusqu'à une valeur maximale de 200 \$ plus taxes. Sept prix constitués de huit ampoules à DEL, compatibles avec un gradateur de 9.5 watts certifiées ENERGY STAR. Un remboursement du prix d'achat de téléviseurs et/ou d'électroménagers certifiés ENERGY STAR, une trousse de produits économiseurs d'eau et d'énergie, une multiprise intelligente, un thermostat intelligent Nest ou cinq thermostats intelligents Caléo, installation comprise, huit ampoules à DEL certifiées ENERGY STAR, une Apple TV.
Démontrer aux propriétaires de véhicules électriques qu'ils peuvent le recharger partout au Québec Durée : du 4 juillet au 28 août 2015	Votre recharge en égo portrait	Huit prix constitués chacun d'un crédit de 50 \$ applicable sur la carte Circuit électrique. Un prix constitué d'un crédit de 200 \$ applicable sur la carte Circuit électrique.
Inciter les jeunes à s'intéresser au domaine de l'énergie et améliorer leurs connaissances sur l'hydroélectricité dans la revue Les Débrouillards Durée : du 1 ^{er} septembre au 2 octobre 2015	Gagnez un voyage à la Baie-James et un iPod	Un voyage pour quatre personnes à la Baie-James et un iPod. Valeur : 8 835 \$
Inciter les enseignants à commander du matériel éducatif – Congrès de l'Association des enseignantes et enseignants du Québec Durée : du 26 novembre au 27 novembre 2015	Gagnez un voyage à la Baie-James	Un voyage pour deux personnes à la Baie-James. Valeur : 4 300 \$

12. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2015-2016 :

- le nom de toutes les campagnes;
- les coûts de ces campagnes;
- le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ;
- les dates de diffusion de la campagne;
- les objectifs visés par chaque campagne.

La majorité des dépenses publicitaires sont liées aux activités d'Hydro-Québec Distribution. Elles visaient la promotion de l'efficacité énergétique, notamment avec les campagnes suivantes : fenêtres/portes-fenêtres, produits économiseurs d'eau chaude, luminaire à DEL, programme maisons efficaces, remplacement de frigos, les Bons réflexes et autres.

D'autres campagnes visaient à informer la clientèle sur différents aspects des services à la clientèle : des changements d'adresse en ligne, l'installation des compteurs de nouvelle génération et à sensibiliser la clientèle aux règles de sécurité associées à l'utilisation de l'électricité.

<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/loi-sur-acces/contrats-publicite-promotion.html>

Les dépenses comprennent les coûts de création de production publicitaire, ainsi que de planification et d'achats médias (télé, radio, journaux, magazines, affichage et Web)

Hydro-Québec a investi 2,5 millions de dollars dans la campagne Bienvenue chez vous. Ce budget comprend la production des messages télévisés, des publicités imprimées et du site Web (1,4 M\$) et les achats d'espaces publicitaires dans les différents médias québécois (1,1 M\$). En ce qui concerne les objectifs visés, nous vous référons au communiqué suivant accessible sur notre site Web : <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/955/hydro-quebec-veut-mieux-faire-chaque-jour-campagne-de-publicite-bienvenue-chez-vous/?fromSearch=1>

Hydro-Québec travaille avec les firmes Lg2, Touché et Cossette.

13. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2015-2016 :
- le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
 - le nom du ou des organismes bénéficiaires ;
 - le montant qui leur a été accordé.

Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

Hydro-Québec n'a pas de programme de financement ou de subvention.

14. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2015-2016 :
- le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
 - le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
 - le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes.
 - le total des sommes investies en veille médiatique, ventilé par poste de dépenses (revue de presse, analyse de presse, etc.), les firmes externes ou consultants engagés à cette fin, ainsi que les sujets qui font ou ont fait l'objet d'une veille médiatique.

Une centaine d'employés travaillent dans le domaine des communications et/ou des affaires publiques.

Plusieurs fonctions, qui sont en général sous-traitées dans les entreprises comparables, sont effectuées à l'interne en raison du volume et de la compétence des employés, notamment :

- Relations avec les médias
- Communication en matière d'efficacité énergétique
- Communications-marketing
- Communications internes
- Communications numériques
- Publicité
- Internet & intranet
- Banque d'images, photo et audiovisuel
- Édition et révision

- Gabarits et formulaires
- Traduction
- Veille médiatique

Par ailleurs, une revue de presse imprimée couvrant les dossiers d'Hydro-Québec est réalisée par un fournisseur.

En ce qui a trait au montant dépensé en campagnes d'information et de publicité, il est de 7 436 375\$ pour l'année 2015. Voir réponse à la question 12 pour plus d'informations.

15. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le nombre d'ETC affectés et les coûts reliés à la préparation de l'exercice d'étude des crédits budgétaires (incluant les réponses aux questions et les présences en commission parlementaire).

L'information concernant le personnel affecté et les coûts reliés à la préparation de l'étude des crédits n'est pas colligée.

16. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour chacune des années 2010-2011 à 2015-2016, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer.

Prévisions pour 2016-2017 :

Dossiers de paiement en souffrance et radiation

Nombre de dossiers de paiement en souffrance déclarés irrécouvrables et montant consolidé radié pour toutes les clientèles		
	2014	2015
Nombre d'abonnements avec dette irrécouvrable ¹ (k)	117	Les informations pour 2015 ne sont pas disponibles
Radiations des dettes irrécouvrables ¹ (M\$)	84	

¹Reliées aux ventes d'électricité

NOTE : Le nombre d'abonnements avec dette irrécouvrable est en baisse, mais les radiations sont en hausse à cause de l'alourdissement de l'endettement de certains ménages et du nombre plus grand d'ententes avec les ménages à faible revenu, ce qui inclut une radiation d'une partie de la dette.

Ententes de paiement et radiation – clientèle résidentielle

Nombres d'ententes de paiement et montant consolidé radié du fait d'une réduction du montant dû pour la clientèle résidentielle		
	2014	2015
Nombre total d'ententes de paiement conclues (k)	288	Les informations pour 2015 ne sont pas disponibles
Incluant nombre d'ententes de paiement conclues (k) avec les ménages à faible revenu	37	
Radiations reliées aux ententes de paiement pour clientèle à faible revenu (M\$) ¹	12	

¹Les radiations reliées aux ententes de paiement pour la clientèle à faible revenu font partie des radiations des dettes irrécouvrables.

NOTE : Il s'agit d'ententes résidentielles, d'ententes avec la clientèle à faible revenu et des radiations de dettes reliées à celles-ci.

Ententes de paiement – clientèles commerciale et affaires

Nombres d'ententes de paiement et montant consolidé radié du fait d'une réduction du montant dû pour la clientèle commerciale et la clientèle affaires (industrielle)		
Clientèle commerciale	2014	2015
Nombre total d'ententes de paiement conclues (k)	39	Les informations pour 2015 ne sont pas disponibles
Radiations reliées aux ententes de paiement (M\$)	0	
Clientèle affaires	2014	2015
Nombre total d'ententes de paiement conclues (k)	3	Les informations pour 2015 ne sont pas disponibles
Radiations reliées aux ententes de paiement (M\$)	0	

NOTE : Les ententes de paiement pour les clientèles commerciale et affaires ne permettent pas de réduction du montant dû.

Volet Énergie / Hydro-Québec (28 à 79)

22. (28.) Pour chacun des programmes suivants, et ce, pour les années 2010 à 2015 (et prévisions pour 2016-2017), veuillez fournir la liste et le détail des projets subventionnés, le pourcentage des sommes accordées à l'administration de chacun des programmes, s'il y a lieu, le nombre d'ETC affectés à chacun des programmes ainsi que la masse salariale, la liste des bénéficiaires pour chacun des programmes en incluant le nom de l'organisme ou de l'entreprise, montant, et date de l'octroi de l'aide du programme et le but du projet :
- a) Programme Novoclimat
 - b) Programme Rénoclimat
 - c) Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments
 - d) Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE)
 - e) Programme d'aide à l'installation d'équipements solaires opérationnels
 - f) Programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage (projet pilote)
 - g) Programme d'appui au secteur manufacturier
 - h) Programme d'optimisation en réfrigération (OPTER)
 - 1. volet arénas et centres de curling
 - 2. volet supermarchés
 - 3. volet agroalimentaire (projet pilote)
 - i) Programme de réduction de la consommation de mazout lourd
 - j) Programme Écomobile (projet pilote)
 - k) Programme Éconologis
 - l) Technoclimat - Programme de démonstration des technologies vertes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Voir annexe pour les questions 22, 23 et 176 à la fin du document.

23. Liste des nouveaux programmes et des programmes qui ont pris fin au cours des 10 dernières années dans le volet Énergie. Spécifier l'enveloppe annuelle de chacun.

Voir annexe pour les questions 22, 23 et 176 à la fin du document.

24. Concernant la centrale au gaz de Bécancour, fournir pour les années 8 dernières années le montant des compensations financières versées à la compagnie albertaine Trans-Canada Energy pour maintenir la centrale en réserve.

Afin de répondre à des besoins de puissance, une requête a été présentée à la Régie de l'énergie (R-3925-2015) visant l'approbation d'une entente intervenue en août 2015 entre Hydro-Québec Distribution et TCE pour l'utilisation de la centrale de Bécancour durant 300 heures par période de pointe hivernale. Une fois complétés les travaux de mise à niveau de la centrale, elle pourrait être disponible afin de produire de l'électricité à pleine capacité à compter de l'hiver 2017-2018, selon les besoins d'Hydro-Québec Distribution.

Les livraisons en base de la centrale de TCE sont suspendues depuis le 1er janvier 2008 (approuvé par la Régie de l'énergie jusqu'en 2018).

Les montants versés à TCE depuis 2008 à titre de coûts de suspension sont en baisse et présentés au tableau suivant :

Année	Coût de la suspension des livraisons	Référence
2014	37,4 M\$	R-3933-2015, HQD-6, document 1, page 13 de 17
2015	-	Montant disponible en août 2016

Ces montants permettent de couvrir les coûts liés aux engagements de transport et de distribution du gaz naturel, les coûts de production de la vapeur de remplacement et la perte de profits. En plus de ces montants, HQ verse à TCE le montant fixe prévu au contrat (confidentiel), que la centrale fonctionne ou non.

Rappelons que le 27 mai 2014, la Régie a approuvé des amendements à l'entente de suspension des livraisons d'électricité de la centrale de TCE. Ces amendements permettent à Hydro-Québec Distribution de diminuer le coût annuel de suspension (référence : R-3875-2014).

25. Veuillez fournir le plan, complet et détaillé, de remise en marche et de remise à niveau de la centrale au gaz de Bécancour, en cas de besoin de puissance immédiate par le réseau Hydro-Québec.

La centrale thermique d'Hydro-Québec à Bécancour est de type à turbines à gaz, d'une puissance de 411 MW. Elle est située sur le site de Gentilly-2. Conçue d'abord pour alimenter les services auxiliaires de la centrale Gentilly-2 en cas de panne du réseau, elle sert également pour répondre à des besoins de puissance lors de pointes. Depuis sa mise en service en 1993 et mise à part le suivi d'entretien normal, la centrale n'a fait l'objet d'aucune réfection majeure sur les turbines à gaz de la centrale.

26. État de la situation des dossiers de développement hydroélectrique impliquant des négociations et/ou communications avec les communautés autochtones, incluant :
- L'objet des négociations/consultations
 - La date des rencontres
 - L'échéancier des négociations
 - Le nom du négociateur pour le gouvernement et la liste des toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement
 - Le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste des toutes les personnes présentes aux négociations communauté autochtone

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 66 de l'opposition officielle.

27. Concernant le programme de Programme d'achat d'électricité issue de projets hydroélectriques de 50 MW et moins, mentionnez, ventilé par année depuis sa création :
- Les objectifs (en MW) du programme
 - La liste des contrats signés

- c) La valeur de chacun des contrats
- d) Le nombre de MW produite par chacun

a) Les objectifs (en MW) du programme

Le Programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques lancé par le gouvernement du Québec vise à offrir aux communautés locales, régionales et autochtones la possibilité de développer des projets de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins. Ces projets doivent cependant être appuyés par les populations visées, être sous le contrôle des communautés et générer des bénéfices pour les régions dans lesquelles ils seront implantés.

Le Programme vise l'acquisition de 150 MW d'électricité par Hydro-Québec Distribution et fait suite au décret édictant le *Règlement sur la capacité maximale de production visée dans un programme d'achat d'électricité pour des petites centrales hydroélectriques* et le *Décret concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un programme d'achat d'électricité pour des centrales hydroélectriques*. Le programme a été approuvé le 13 juillet 2009 par la Régie de l'énergie.

b) La liste des contrats signés

Tous les contrats signés sont accessibles sur le site Web d'Hydro-Québec à l'adresse suivante :

http://www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequbécois/parc_petites_centrales.html

c) La valeur de chacun des contrats

Le prix de l'électricité du Programme d'achat est basé sur un prix de départ de 7,5¢/kWh au 1^{er} janvier 2010, indexé au taux fixe de 2,5 % par année. En cas de retard du projet par rapport à la date prévue de début des livraisons, l'indexation est suspendue et reprend au moment de la date de début des livraisons.

d) Le nombre de MW produite par chacun

Voir les contrats signés accessibles sur le site Web d'Hydro-Québec à l'adresse suivante :

http://www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequbécois/parc_petites_centrales.html

28. État de la situation relativement à la production de petites centrales hydroélectriques : liste des projets autorisés et refusés en 2013-2014, 2014-2015 et en 2015-2016 (veuillez fournir les prévisions pour 2016-2017)

Hydro-Québec Distribution a publié, le 17 mars 2010, la liste des soumissions reçues dans le cadre du Programme d'achat. Cette liste contenait 31 projets. De ces projets, 13 ont été retenus et leurs noms ont été publiquement annoncés le 30 juin 2010.

Quant à la liste des projets non retenus, il s'agit des suivants :

- Centrale du Sault Brown ;

- Centrale de la chute Panet ;
- Aménagement hydroélectrique du Canyon de la rivière Portneuf ;
- Centrale de la chute Sault-au-Mouton ;
- Aménagement hydroélectrique de la chute Bellefeuille ;
- Aménagement hydroélectrique de la chute du Grand Sault ;
- Centrale de la Grande Chute ;
- Centrale Magpie 3 ;
- Aménagement hydroélectrique de la chute du 5 km, rivière Magpie ;
- Centrale des chutes Manitou ;
- Centrale de la Courbe-du-Sault (Rivière-au-Tonnerre) ;
- Centrale Tortue ;
- Centrale des Quatorze-Arpents ;
- Centrale hydroélectrique barrage numéro 4 ;
- Centrale Mont-Saint-Michel ;
- Mini Centrale de la Rolland ;
- Chute du Neuf, rivière Batiscan ; et
- Aménagement hydroélectrique de la rivière Alex, Saint-Ludger-de-Milot.

29. Concernant le programme de Programme d'achat d'électricité produite par des centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle de 50 MW et moins, mentionnez, ventilé par année depuis sa création :

a) Les objectifs (en MW) du programme

Le programme découle des décrets suivants : Décret 1085-2011 du 26 octobre 2011 et le Décret 1086-2011 du 26 octobre 2011 *Concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle*, lequel a été modifié par le Décret 530-2012 du 23 mai 2012 *Concernant une modification aux préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle* et par le Décret 1219-2013 du 20 novembre 2013 *Concernant une modification au décret numéro 1086-2011, modifié par le décret numéro 530-2012 du 23 mai 2012, concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un programme d'achat d'électricité par cogénération à la biomasse forestière résiduelle.*

Suite à ces décrets, Hydro-Québec Distribution instaurait un programme d'achat de 300 MW d'électricité produite par des centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle de 50 MW et moins, situées au Québec.

b) La liste des contrats signés

Voir le tableau ci-dessous.

Programme d'achat d'électricité de 300 MW produite par des centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle de 50 MW et moins (PAE 2011-01) *

TABLEAU SOMMAIRE DES CONTRATS SIGNÉS
(au 6 avril 2016)

Nom du Fournisseur	Nom du projet	Municipalité locale	MRC	Région administrative	Date du contrat	Date de début des livraisons	Durée	Puissance contractuelle
Tembec Énergie S.E.C.	Centrale de cogénération de Témiscaming #2	Témiscaming (Québec)	Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	16-mars-12	16-mai-14	25 ans	50 MW
FibreK S.E.N.C.	Renouvellement SF 2012	Saint-Félicien (Québec)	Domaine du Roy	Saguenay-Lac St-Jean	04-mai-12	05-mai-12	25 ans	33,23 MW
PF Résolu Canada Inc.	Centrale de cogénération de Dolbeau	Dolbeau-Mistassini (Québec)	Maria Chapdelaine	Saguenay-Lac St-Jean	04-sept-12	01-nov-12	15 ans	26,5 MW
Innovent é Inc.	Centrale de Trois-Rivières	Trois-Rivières (Québec)	Trois-Rivières	Mauricie	24-sept-12	Résilié le 07-jan-15		8,8 MW
PF Résolu Canada Inc.	Centrale de cogénération de Gatineau	Gatineau	Hors MRC	Outaouais	06-déc-12	15-juin-13	15 ans	15 MW
Innovent é Inc.	Centrale de Matane	Matane(Q Québec)	La Matanie	Bas-Saint-Laurent	04-juil-13	Résilié le 07-jan-15		7,2 MW
Domtar inc.	Centrale de Windsor	Windsor	Val Saint-François	Etrie	05-août-13	10-nov-13	15 ans	30 MW
9139-3991 Québec Inc.	Cogénération Valleyfield	Salaberry-de-Valleyfield (Québec)	Beauharnois-Salaberry	Montréal	21-oct-13	30-sept-15	25 ans	9,75 MW
Kruger Énergie Bromptonville S.E.C.	Cogénération biomasse Bromptonville	Bromptonville (Québec)	Val Saint-François	Etrie	21-oct-13	30-nov-14	15 ans	3,75 MW

Programme d'achat d'électricité de 300 MW produite par des centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle de 50 MW et moins (PAE 2011-01) *

TABLEAU SOMMAIRE DES CONTRATS SIGNÉS
(au 6 avril 2016)

Nom du Fournisseur	Nom du projet	Municipalité locale	MRC	Région administrative	Date du contrat	Date de début des livraisons	Durée	Puissance contractuelle
Biomont Énergie Inc.	Centre de cogénération Biomont	Montréal (Québec)	Montréal	Montréal	25-févr-14	28-févr-16	25 ans	4,8 MW
Bioénergie Sacré-Coeur S.E.C.	Centre de cogénération Complexe Boisaco	Sacré-Coeur (Québec)	La Haute-Côte-Nord	Côte-Nord	25-mars-14	15-mars-17	25 ans	9,9 MW
Fortress Specialty Cellulose Inc.	Cogen FSC Thurso 2014	Thurso (Québec)	Papineau	Outaouais	12-mai-14	01-avr-15	25 ans	5,2 MW
Finaxo Canada inc.	Cogénération Bedford	Bedford (Québec)	Brome-Missisquoi	Montérégie	09-janv-15	29-déc-17	25 ans	9,5 MW
Domtar Inc.	Usine de Windsor - TG2	Windsor (Québec)	Val-Saint-François	Estrie	28-janv-15	01-nov-17	20 ans	17 MW
Fortress Global Cellulose Ltd	Énergie Quévillon 2014	Lebel-sur-Quévillon (Québec)	Hors MRC	Nord-du-Québec	03-févr-15	01-mars-17	25 ans	45 MW
Société FerroQuébec inc.	Port-Cartier FerroQuébec	Port-Cartier (Québec)	Sept-Rivières	Côte-Nord	18-mars-15	Résilié le 15-mar-16		9 MW
Chantiers Chibougamau inc.	Assinica	Chibougamau (Québec)	Hors MRC	Nord-du-Québec	26-mars-15	19-mars-18	25 ans	4,5 MW
Cogénération Val-D'Or S.E.C.	Centrale de cogénération Complexe Val-D'Or	Val-D'Or (Québec)	La Vallée-de-l'Or	Abitibi-Témiscamingue	13-oct-15	15-mars-18	25 ans	9,9 MW

- c) Le prix d'achat pour l'année en cours

Le prix d'électricité des contrats signés dans le cadre du Programme d'achat d'électricité provenant de centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle s'établit à 10,6 ¢/kWh au 1^{er} janvier 2012.

Le prix d'achat par kWh au 1^{er} janvier 2016 s'établit à 11,1 ¢/kWh.

- d) La valeur de chacun des contrats

Le prix d'électricité des contrats signés dans le cadre du Programme d'achat d'électricité provenant de centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle s'établit à 10,6 ¢/kWh au 1^{er} janvier 2012.

Quant à la durée des contrats, elles figurent au tableau précédent.

Les contrats entrent « en vigueur à compter de la date de signature et ils se terminent après que ce soit écoulée une période variant de 15 ans à 25 ans, débutant à la date des livraisons. »

- e) Le nombre de MW produit par chacun

Voir le tableau à 29 b).

30. Concernant la reconnaissance de l'électricité produite à partir des réservoirs d'eau des grands barrages comme une énergie renouvelable par les États-Unis, fournir pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 (veuillez fournir les prévisions pour 2016-2017) les données suivantes :

- a) liste des rencontres effectuées aux États-Unis par le ministre ou par des membres du ministère;
- b) bilan de ces rencontres;
- c) listes des organismes américains ayant reconnu le caractère renouvelable de cette forme de production électrique;
- d) liste des organismes américains n'ayant pas reconnu le caractère renouvelable de cette forme de production électrique;

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 30 du deuxième groupe d'opposition.

31. Concernant le gisement d'Old Harry :

- a) Une estimation du ministère sur le nombre de barils de pétrole que pourrait contenir le gisement d'Old Harry;
- b) Une estimation sur les redevances que pourrait toucher le gouvernement par l'exploitation;
- c) Une copie de l'évaluation économique du gisement
- d) Une copie de l'entente signée entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.

Question non applicable à Hydro-Québec.

32. Concernant les droits d'exploitation sur l'île d'Anticosti, fournir l'information suivante:
- détail des sommes obtenues par Hydro-Québec pour céder ses droits d'exploitation sur l'île d'Anticosti à la firme Pétrolia.

Hydro-Québec s'est assurée de maintenir ses droits suite à la cession des droits de Pétrolia dans les permis sur l'île d'Anticosti à la nouvelle société en commandite Hydrocarbures Anticosti issue du partenariat public/privé. De plus, Hydro-Québec pourra exercer son droit de premier refus si la prise de participation d'une tierce partie dans les permis s'effectue au niveau du capital d'Hydrocarbures Anticosti.

33. Fournir le contrat liant le gouvernant du Québec et l'entreprise Pétrolia concernant l'exploration pétrolière et gazière sur l'île d'Anticosti.

Question non applicable à Hydro-Québec. Hydro-Québec n'est pas partie à la transaction qui a eu lieu entre le gouvernement du Québec et Pétrolia, ainsi que d'autres investisseurs.

34. Concernant l'ensemble de l'exploitation du gaz de schiste du Québec, fournir pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 les données suivantes;

- montant total des redevances obtenues par le gouvernement du Québec pour la vente de permis d'exploration;
- nombre de puits creusés sur le territoire québécois;
- nombre de puits en activité;
- nombre et détail de toutes les infractions concernant cette industrie.

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 94 du deuxième groupe d'opposition.

35. Pour tous les permis de forage de puits de gaz de schiste:

- Documents relatifs aux travaux obligatoires réalisés
- Rapports technique et financiers
- Document démontrant que la compagnie a acquitté les loyers annuels pour ces permis
- Tous rapports, documents, notes, correspondances en lien avec les permis

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 94 du deuxième groupe d'opposition.

36. Détail des projets retenus et des sommes octroyées par le ministère en 2013-2014, en 2014-2015, 2015-2016 (et prévisions pour 2016-2017) pour favoriser l'innovation dans chacun des volets suivant :

- Développer la filière québécoise des carburants renouvelable
- Soutenir la géothermie et l'énergie solaire
- Développer le secteur de l'hydrogène
- Développer les gazotechnologies
- Développer le secteur des biomasses

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 91 du deuxième groupe d'opposition.

37. Pour chacun des permis suivant:

- Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel

- b) Permis de levée géographique
- c) Permis de forage
- d) Permis de complétion de puits
- e) Permis de modification de puits
- f) Baux d'exploitation

Nombre et liste des permis accordés en 2013~2014, en 2014-2015 et en 2015-2016, veuillez fournir les prévisions pour 2016-2017). Somme totale obtenue par le ministère pour l'octroi de ces permis. Nombre et liste de ces permis en vigueur au 31 décembre 2013 et au 31 mars 2015, ainsi que leur date d'échéance. Nombre et liste des permis révoqués.

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 92 du deuxième groupe d'opposition.

38. En 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, pour chacun des permis de recherche de pétrole et de gaz naturel, le total et le détail des travaux réalisés par leurs détenteurs pour conserver leurs permis.

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 93 du deuxième groupe d'opposition.

39. En 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 pour les gaz de schistes:
- a) Nombre de permis émis par le ministère relativement à l'exploration ventilé par région administratives
 - b) Liste complète des forages et de fracturations hydraulique réalisés par chacun des permis octroyés
 - c) Nombre et détail de chacune des inspections réalisées par le ministère dans les puits actuels
 - d) Nombre et détail des constats d'infraction émis par le ministère

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 94 du deuxième groupe d'opposition.

40. Montant total accordé En 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 pour le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources. Nombre d'entreprises qui en ont bénéficié.

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 95 du deuxième groupe d'opposition.

41. Crédits affectés en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 à l'ancien programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution.

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 96 du deuxième groupe d'opposition.

42. Nombre et liste des demandes de lettre d'intention pour l'utilisation des terres du domaine de l'état pour l'implantation d'éoliennes reçues en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Liste des demandes acceptées;

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 97 du deuxième groupe d'opposition.

43. Nombre et liste des demandes de réserve de superficie des terres du domaine de l'État pour

l'implantation d'éoliennes reçues en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Liste des demandes acceptées.

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 98 du deuxième groupe d'opposition.

44. Nombre et liste des demandes d'utilisation des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes reçues en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Indiquer s'il s'agit d'une nouvelle demande ou d'un renouvellement. Liste des demandes acceptées.
Durée des droits accordés pour chaque demande.

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 97 du deuxième groupe d'opposition.

45. Total de la puissance installée en énergie éolienne au 31 décembre 2015. Coût moyen de production pour cette énergie.

Le total de la puissance installée des parcs éoliens au 31 mars 2015 est de 3047 MW tel qu'indiqué sur le site Web d'Hydro-Québec.

Pour information complémentaire :

http://www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequbécois/parc_eoliens.html

46. Nombre et liste des droits fonciers révoqués en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.
Liste des droits fonciers prolongés

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 101 du deuxième groupe d'opposition.

47. État de la situation relativement à la production de petites centrales hydro.

Voir réponse à la question 27.

48. Détaille du nombre de rencontre et du lieu, pour l'année 2013 -2014, 2014-2015 et 2015-2016 (au 31 mars 2016) des rencontres entre le ministère de l'Énergie et TransCanada.

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 48 du deuxième groupe d'opposition.

49. Pour les années allant de 2013 à 2016 (au 31 mars 2016), donnez la valeur monétaire et le volume par type de métaux volé à Hydro-Québec.

2015 : 260 vols pour une perte d'une valeur de 1 447 693 \$

2016 (31 mars) : 24 vols pour une perte d'une valeur de 107 975 \$

Nous ne détenons pas de données spécifiques sur le type de métaux. Cependant, la grande majorité des vols de métaux concerne le cuivre.

51. Pour les exercices allant de 2010-2011 à 2015-2016, donnez le nombre d'emplois créés et conservés qui sont en lien avec les achats d'énergie éolienne par Hydro-Québec

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question générale 7.

52. Pour 2014-2015, 2015-2016 et l'estimation la plus à jour pour les données de 2016-2017, donnez le coût ventilé pour la rédaction, la consultation et la conception de la nouvelle politique énergétique.

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 20 du deuxième groupe d'opposition.

53. Pour 2014-2015, 2015-2016 et l'estimation la plus à jour pour les données de 2016-2017, donnez le nom des entreprises qui possèdent des contrats pour la conception, la consultation et la rédaction de la nouvelle politique énergétique du Québec.

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 20 du deuxième groupe d'opposition.

54. Concernant la vente d'équipement de la centrale nucléaire de Gentilly 2 :
- a) Le détail de l'entente entre Hydro-Québec et l'entreprise Robert Fer pour l'acquisition des équipements de l'ancienne centrale nucléaire de Gentilly 2 pour une valeur de 68 480 \$;
 - b) La valeur au livre et le coût d'acquisition des équipements vendus à l'entreprise Robert Fer et métaux;
 - c) La valeur au livre et le coût d'acquisition des équipements restants à la centrale de Gentilly 2;
 - d) Une copie des appels d'offre portant sur l'équipement de la centrale de Gentilly 2 qui a finalement été acquis par l'entreprise Robert Fer et métaux et qui précède l'appel d'offre remporté par l'entreprise Robert Fer et métaux;
 - e) Une copie de l'appel d'offre pour lequel a soumissionné l'entreprise Robert Fer et métaux et qui a permis à cette entreprise d'acquérir les équipements de la centrale Gentilly 2;
 - f) Le nom des autres firmes québécoises qui ont soumissionné pour cet appel d'offre;
 - g) La copie de la soumission des 7 firmes qui ont soumissionné pour l'acquisition des équipements de la centrale Gentilly 2;
 - h) Une copie du bail ou une preuve démontrant qu'Hydro-Québec devait libérer l'entrepôt du 5550 rue Bécancour pour le 18 décembre et pour lequel la vente d'équipement à l'entreprise Robert Fer et métaux a été réalisée;
 - i) La liste des entreprises nucléaires œuvrant au Canada et à l'étranger qu'Hydro-Québec a tenté de joindre pour écouler ces mêmes équipements qui ont été par la suite vendus à Robert Fer et métaux;
 - j) Le montant offert et le nombre d'offres reçus par Hydro-Québec provenant des entreprises nucléaires œuvrant au Canada ou à l'étranger pour les équipements qu'a finalement acheté l'entreprise Robert Fer et métaux.
 - k) La liste des médias spécialisés dans lesquels Hydro-Québec a publicisé son intention de vendre l'équipement de la centrale de Gentilly 2 et pour lesquels l'entreprise Robert Fer et métaux s'est finalement porté acquéreur;
 - l) La durée en nombre de jours ou de semaine et selon le nom du média pendant lesquels Hydro-Québec a publicisé son intention de vendre l'équipement de la centrale de Gentilly 2 et pour lesquels l'entreprise Robert Fer et métaux s'est finalement porté acquéreur;
 - m) Le nombre d'offre reçu par Hydro-Québec suite à la publication de ces annonces dans ces médias spécialisés.

À la suite de la décision de cesser l'exploitation de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de mettre un terme à son projet de réfection, Hydro-Québec a entrepris, à partir de 2013, un processus de valorisation des actifs qui étaient devenus excédentaires.

La Vérificatrice générale a examiné une des transactions effectuée dans le cadre de ce processus de valorisation. Son rapport a été rendu public le 27 mai 2015. Hydro-Québec a commenté ce rapport :

<http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/794/hydro-quebec-a-mene-cette-transaction-efficacement-afin-de-limiter-les-frais-supplementaires/?fromSearch=1>

<http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/801/hydro-quebec-a-collabore-pleinement-avec-le-verificateur-general/?fromSearch=1>

Hydro-Québec a mis à jour ses directives internes au cours de l'année 2015. Elles reflètent maintenant les recommandations contenues dans le rapport du Vérificateur général.

Le permis de l'installation de Gentilly-2 vient à échéance le 30 juin 2016. Hydro-Québec a adressé une demande afin d'obtenir un permis de déclassement d'un réacteur nucléaire de puissance d'une durée de 10 ans. La Commission canadienne de sûreté nucléaire tiendra une audience publique le 5 mai 2016 pour étudier cette demande.

55. Concernant la vente d'équipement de la centrale nucléaire de Gentilly 2, veuillez fournir la liste de tous les équipements mis à l'encan. Pour chaque pièce, veuillez fournir le prix payé par Hydro-Québec et le prix d'acquisition par Hydro-Québec.

Hydro-Québec a mis à jour ses directives internes au cours de l'année 2015. Elles reflètent maintenant les recommandations contenues dans le rapport du Vérificateur général et les futurs dossiers de valorisation seront traités en conséquence. Il est important de préciser que la stratégie de mise à l'encan n'est pas préconisée ni adaptée pour la disposition des équipements nucléaires.

56. Concernant la vente d'équipement de la centrale nucléaire de Gentilly 2, veuillez fournir la liste de tous les équipements déjà vendus. Pour chaque pièce, veuillez fournir le prix payé par Hydro-Québec et le prix d'acquisition par Hydro-Québec. Veuillez fournir également le nom de l'entreprise et de l'acheteur de la pièce.

Voir réponse à la question 54.

57. Concernant la ligne Chamouchouane–Bout-de-l'Île, veuillez fournir les documents et informations suivantes :
- Le document de planification des appels de propositions d'Hydro-Québec (Équipement et services partagés ou autre toute autre filiale responsable du projet)
 - Le coût ventilé du projet, tel qu'estimé jusqu'à maintenant par Hydro-Québec
 - Le nombre de contrats que lancera Hydro-Québec en 2016 et les prochaines années
 - Pour chaque contrat, veuillez fournir le coût (ventilé et tel qu'estimé jusqu'à maintenant par Hydro-Québec), la description complète et détaillée de ce contrat
 - Veuillez fournir tous les plans préliminaires des travaux, tel que dessinés et estimés jusqu'à maintenant par Hydro-Québec

- e) Veuillez fournir toutes les modifications au tracé et au projet effectuées au cours des derniers mois avec les municipalités dérangées par la ligne Chamouchouane–Bout-de-l'Île
- Pour chaque modification, veuillez fournir la raison du changement apporté, ainsi que la réaction et l'accueil de la municipalité concernée face à cette modification

Échéancier des périodes d'appels de propositions et constructions

Contrat (S)		Envergure des contrats	Période de publication	Période de construction
Section 1	Saguenay-Lac St-Jean La Doré - Réservoir Blanc (103 km)	40 à 60 M\$	2016-04-26 au 2016-06-14 (7 sem.)	2016-09-12 au 2018-01-19 (16 mois)
Section 2	Mauricie Réservoir Blanc - réservoir Taureau (100 km)	40 à 60 M\$	2017-01-20 au 2017-03-13 (7 sem.)	2017-07-31 au 2018-09-19 (14 mois)
Section 3	Mauricie et Lanaudière Réservoir Taureau – Saint-Zénon (73 km)	30 à 50 M\$	2016-06-30 au 2016-08-24 (8 sem.)	2016-12-12 au 2017-12-08 (12 mois)
Section 4	Lanaudière Saint-Zénon – Rawdon (71 km)	40 à 60 M\$	2017-04-11 au 2017-06-08 (9 sem.)	2017-06-16 au 2018-06-15 (12 mois)
Section 5	Lanaudière Rawdon – Terrebonne (poste Judith-Jasmin) (53 km)	40 à 60 M\$	2016-10-11 au 2017-12-15 (8 sem.)	2017-04-01 au 2018-08-08 (16 mois)
Section 6 (1 ^{re} partie)	Montréal Fondations et pylônes 315-735 kV - Rivière des Prairies	10 à 20 M\$	2016-05-18 au 2016-07-01 (6 sem.)	2016-09-02 au 2017-04-21 (7 mois)
Section 6 (2 ^e partie)	Montréal - Démantèlement et construction 315 kV (7 km) et 735 kV (1 km)	5 à 10 M\$	2016-08-24 au 2016-10-06 (6 sem.)	2016-12-05 au 2017-10-31 (10 mois)
Section 6 (3 ^e partie)	Montréal Construction 735 kV (19 km)	20 à 40 M\$	2017-01-04 au 2017-02-14 (6 sem.)	2017-05-12 au 2018-05-31 (12 mois)

Les travaux faisant partie des contrats de construction comprennent principalement :

- la fourniture de la main-d'oeuvre, de la machinerie et de certains matériaux ;
- l'amélioration des accès ;
- le transport des matériaux fournis par Hydro-Québec entre leurs lieux de disponibilités et l'emplacement des travaux ;

- la mise en place de fondations mort-terrain et roc ;
- la mise en place des ancrages de hauban avec barres injectés lorsque requis ;
- l'assemblage, le montage et le démantèlement de pylônes ;
- le démantèlement et la pose de câbles et accessoires ;
- la pose de contrepoids ;
- la mise en place des mises à la terre ;
- la remise en état des lieux.

Le projet comporte deux volets : la ligne Chamouchouane – Bout-de-l'Île et ses projets connexes dont le coût est évalué à 1 083 M\$ et le poste Judith-Jasmin qui est évalué à 260 M\$ pour un total de 1,343 G\$.

Ligne Chamouchouane – Bout-de-l'Île
COÛTS DES TRAVAUX AVANT-PROJET ET PROJET PAR ÉLÉMENT
(EN MILLIERS DE DOLLARS DE RÉALISATION)

	Total Lignes	Total Postes	Total	Télécom	Total lignes, postes et télécomm.
Coûts de l'avant-projet					
Études d'avant-projet	9 446,3	922,2	10 368,5	842,0	11 210,5
Autres coûts	453,4	36,9	490,3	0,0	490,3
Frais financiers	1 195,5	142,1	1 337,7	31,7	1 369,4
Sous-total	11 095,3	1 101,2	12 196,5	873,7	13 070,2
Coûts du projet					
Ingénierie interne	5 990,8	3 027,8	9 018,6	1 444,2	10 462,8
Ingénierie externe	17 426,5	1 477,4	18 903,9	1 841,2	20 745,1
Client	35 901,6	7 381,3	43 282,9	872,0	44 154,9
Approvisionnement	258 496,2	37 985,1	296 481,3	12 078,8	308 560,1
Construction	340 965,6	25 521,0	366 486,6	10 540,7	377 027,3
Gérance interne	41 834,4	10 188,3	52 022,6	3 475,9	55 498,5
Gérance externe	14 764,7	710,1	15 474,8	0,0	15 474,8
Provision	99 997,2	10 277,3	110 274,5	3 212,4	113 486,9
Autres coûts	10 093,3	2 036,8	12 130,1	250,5	12 380,6
Frais financiers	100 988,5	8 493,9	109 482,3	3 068,7	112 551,0
Sous-total	926 458,6	107 099,0	1 033 557,6	36 784,4	1 070 342,0
TOTAL	937 553,9	108 200,2	1 045 754,1	37 658,1	1 083 412,2

Poste Judith-Jasmin
COÛTS DES TRAVAUX AVANT-PROJET ET PROJET PAR ÉLÉMENT
(EN MILLIERS DE DOLLARS DE RÉALISATION)

	Total lignes	Total postes	Total Transport lignes, postes	Télécom	Total lignes, postes et télécom
--	--------------	--------------	--------------------------------	---------	---------------------------------

Coûts de l'avant-projet

Études d'avant-projet		1 172,7	1 172,7	444,0	1 616,7
Autres coûts		33,4	33,4		33,4
Frais financiers		85,7	85,7	28,8	114,5
Sous-total		1 291,8	1 291,8	472,8	1 764,6

Coûts du projet

Ingénierie interne	527,2	2 287,8	2 815,0	300,0	3 115,0
Ingénierie externe		3 007,6	3 007,6	465,0	3 472,6
Client	178,3	21 311,8	21 490,1	1 010,4	22 500,5
Approvisionnement	2 511,1	90 910,3	93 421,4	950,0	94 371,4
Construction	3 647,9	66 831,5	70 479,4	1 048,4	71 527,8
Gérance interne	919,8	7 632,8	8 552,6	795,5	9 348,1
Gérance externe		2 058,3	2 058,3		2 058,3
Provision	873,9	28 542,9	29 416,8	420,0	29 836,8
Autres coûts	106,3	4 164,3	4 270,6		4 270,6
Frais financiers	771,0	16 754,1	17 525,1	607,9	18 133,0
Sous-total	9 535,5	243 501,4	253 036,9	5 597,2	258 634,1

Total	9 535,5	244 793,2	254 328,7	6 070,0	260 398,7
--------------	----------------	------------------	------------------	----------------	------------------

En ce qui concerne les modifications de tracé, aucun changement significatif n'a été réalisé depuis l'obtention du décret du gouvernement autorisant le projet en avril 2015. Il faut rappeler que le tracé de la ligne de 400 km reliant le lac Saint-Jean à Terrebonne, longe une ligne existante sur plus de 150 km entre Saint-Michel-des-Saints et Terrebonne, ce qui laisse peu de place aux changements de tracé. À l'heure actuelle, les principales modifications sont réalisées à l'échelle des propriétés touchées par le déboisement de l'emprise et la construction de la ligne, principalement en ce qui a trait au déboisement sélectif exécuté sur chacune des propriétés et à la localisation des pylônes.

Par contre, au cours de l'étude de tracé réalisée entre 2011 et 2014, d'importantes modifications ont été réalisées au tracé initialement proposé par l'équipe de projet, soit :

- un changement de tracé de 40 km à la demande de la communauté de Wemotaci, à la hauteur de La Tuque, avec un consensus sur la solution proposée par Hydro-Québec, tant du côté de la communauté attikamekw que de l'agglomération de La Tuque ;
- un changement important de tracé à la hauteur du lac Saint-Sébastien, à St-Zénon, à

la satisfaction des villégiateurs et de la municipalité ;

- un changement majeur à la demande de plusieurs municipalités, incluant notamment Rawdon, Saint-Liguori et Saint-Ambroise de Kildare. Le tracé de ligne retenu contourne la plaine agricole de ces trois municipalités pour longer entièrement le tracé d'une ligne existante entre Saint-Michel-des-Saints et Terrebonne et éviter le morcellement des terres agricoles dans les municipalités précitées ;
- la construction du poste Judith-Jasmin, à Terrebonne, est une modification tardive du projet qui a contribué à éviter la construction d'une portion de ligne de 8 km entre Terrebonne et Laval à la hauteur de quartiers résidentiels très denses. La construction de ce poste a permis de préserver le couvert forestier abritant une piste multifonctionnelle valorisée (soit la TransTerrebonne), à la satisfaction de la municipalité de Terrebonne.

58. Pour les années 2008 à 2015 inclusivement, veuillez fournir toutes les formations qui ont été offertes aux cadres d'Hydro-Québec. Veuillez indiquer, pour chacune de ces formations, les informations suivantes :

- a) Le coût, ventilé;
- b) La description de la formation;
- c) Le lieu où s'est tenue cette formation;
- d) Le nombre de cadres qui y ont participé;
- e) La durée de la formation;
- f) Le nom du ou des conférenciers invités.

Les programmes de formation AGIR et INTER-AGIR ont été développés spécifiquement pour les cadres d'Hydro-Québec. Depuis 2014, près de 400 gestionnaires ont participé dans les bureaux d'Hydro-Québec à au moins une session de ces programmes axés sur le développement de compétences en gestion. Les conférenciers invités sont exclusivement des gestionnaires d'Hydro-Québec ou d'autres membres clés du personnel qui ne sont pas rémunérés pour ces formations.

Le programme AGIR offert aux nouveaux cadres de maîtrise est d'une durée de 8,5 jours, tandis que le programme INTER-AGIR, dispensé aux cadres intermédiaires, est d'une durée de 7 jours. En date du 10 février dernier, près de 160 gestionnaires avaient déposé leur inscription à au moins une des sessions qui seront dispensées en 2016 pour les deux programmes.

Notez par ailleurs qu'Hydro-Québec diffuse sur son site Web depuis le 15 août 2015 les informations relatives aux activités de formation externes de ses employés. Vous trouverez ces renseignements à l'adresse suivante : <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/loi-sur-acces/colloques-formations.html>

59. Veuillez indiquer toutes les formations qu'Hydro-Québec prévoit offrir à ses cadres durant l'année 2016. Veuillez indiquer, pour chacune de ces formations, les informations suivantes:

- a) Le coût prévu, ventilé;
- b) La description de la formation;
- c) Le lieu où se tiendra cette formation;
- d) Le nombre de cadres qui y participeront et le nombre de cadres qui ont montré un intérêt à y participer;
- e) La durée de la formation;

f) Le nom du ou des conférenciers invités.

Veillez-vous référer à la question 57.

60. Veuillez fournir le nombre d'employés qui occupent un poste de directeur, et ce, dans toutes les filiales d'Hydro-Québec
- g) Veuillez fournir leurs noms;
 - h) Veuillez fournir leurs dates d'entrée en fonction;
 - i) Veuillez fournir le nom des départements qu'ils dirigent;
 - j) Veuillez fournir toutes ces informations pour les quatre dernières années disponibles (2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 et 2015-2016, soit l'année en cours)

Voir tableaux après la question 61.

61. Veuillez fournir le nombre d'employés qui occupent un poste de président, et ce, dans toutes les filiales d'Hydro-Québec
- a) Veuillez fournir leurs noms;
 - b) Veuillez fournir leurs dates d'entrée en fonction;
 - c) Veuillez fournir le nom des départements qu'ils dirigent;
 - d) Veuillez fournir toutes ces informations pour les quatre dernières années disponibles (2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 et 2015-2016, soit l'année en cours)

Voir tableaux après la question 61.

62. Veuillez fournir le nombre d'employés qui occupent un poste de vice-président, et ce, dans toutes les filiales d'Hydro-Québec
- a) Veuillez fournir leurs noms;
 - b) Veuillez fournir leurs dates d'entrée en fonction;
 - c) Veuillez fournir le nom des départements qu'ils dirigent;
 - d) Veuillez fournir toutes ces informations pour les quatre dernières années disponibles (2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 et 2015-2016, soit l'année en cours)

Réponses aux questions 59, 60 et 61 :

Nom de la filiale : HYDRO-QUÉBEC INDUSTECH INC.

Poste de président :

Dates	Nom	Titre et département
2006-04-05 à ce jour	Élie Saheb *	Président du Conseil et chef de la Direction et Président

* Ne reçoit aucune rémunération pour ses fonctions dans la filiale.

Poste de vice-président : aucun vice-président

Poste de directeur :

Dates	Nom	Titre et département
2014-01-20 à ce jour	Alain Aubuchon	Directeur des relations commerciales

Année	Nombre de directeurs ayant reçu de la rémunération incitative	Rémunération incitative
2012	0	
2013	0	
2014	1	45 900 \$
2015	Non disponible	Non disponible

Année	Rémunération incitative *
2012	14 795 \$
2013	15 530 \$
2014	62 804 \$
2015	Non disponible

* Inclut celle versée aux employés et au directeur

Nom de la filiale : SOCIÉTÉ DE TRANSMISSION ÉLECTRIQUE CEDARS RAPIDS LIMITÉE**Poste de président :**

Dates	Nom	Titre et département
2011-03-01 à ce jour	André Boulanger *	Président du Conseil et chef de la Direction et Président

* Ne reçoit aucune rémunération pour ses fonctions dans la filiale.

Poste de vice-président : aucun vice-président**Poste de directeur :**

Dates	Nom	Titre et département
2010-05-17 au 2012-04-30	Michel Tremblay	Directeur général
2012-05-01 2015-11-25	Sylvain Perron	Directeur général

Année	Nombre de directeurs ayant reçu de la rémunération incitative	Rémunération incitative
2012	2	15 699 \$
2013	1	16 143 \$
2014	1	21 974 \$
2015	Non disponible	Non disponible

Année	Rémunération incitative *
2012	23 251 \$
2013	23 659 \$
2014	29 767 \$
2015	Non disponible

* Inclut celle versée aux employés et au directeur

Nom de la filiale : SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES

Poste de président :

Dates	Nom	Titre et département
2003-10-20 au 2015-05-01	Thierry Vandal *	Président du Conseil
2015-05-05 au 2015-07-05	Lise Croteau *	Présidente du Conseil
2015-07-06 à ce jour	Éric Martel *	Président du Conseil
2005-05-24 à ce jour	Réal Laporte *	Président-directeur général

* Ne reçoivent aucune rémunération pour leurs fonctions dans la filiale.

Poste de vice-président : aucun vice-président

Poste de directeur :

Dates	Nom	Titre et département
2011-11-28 au 2015-02-28	Denis Groleau	Directeur – Projet de l'Eastmain

Année	Nombre de directeurs ayant reçu de la rémunération incitative	Rémunération incitative
2012	1	20 018 \$
2013	1	20 759 \$
2014	1	30 006 \$
2015	Non disponible	Non disponible

Année	Rémunération incitative *
2012	675 546 \$ (135 employés)
2013	420 975 \$ (81 employés)
2014	317 708 \$ (46 employés)
2015	Non disponible

* Inclut celle versée aux employés et au directeur

Nom de la filiale : MARKETING D'ÉNERGIE HQ INC.

Poste de président :

Dates	Nom	Titre et département
2011-03-11 à ce jour	Richard Cacchione *	Président du Conseil et Président

* Ne reçoit aucune rémunération pour ses fonctions dans la filiale.

Poste de vice-président :

Dates	Nom	Titre et département
2011-08-08 au 2014-10-09	Maxime Lanctôt *	Vice-président – Développement des affaires et stratégies
2009-03-20 au 2012-10-26	Sandro Cellucci *	Vice-président – Affaires réglementaires
2012-10-26 à ce jour	Sandro Cellucci *	Vice-président – Affaires juridiques et conformité

* Ne reçoivent aucune rémunération pour leurs fonctions dans la filiale.

Poste de directeur :

Dates	Nom	Titre et département
2011-09-27 à 2014-10-09	Steve Demers *	Directeur général
2014-10-09 à ce jour	Simon Bergevin *	Directeur général
2011-09-27 à 2013-02-04	Sylvie Ouellet *	Directrice générale adjoint
2013-02-04 à 2014-10-09	Simon Bergevin *	Directeur général adjoint
2011-08-08 à 2012-10-26	Sylvie Racine *	Directrice Marketing
2012-10-26 à 2014-10-09	Sylvie Racine *	Directrice – Affaires réglementaires et commercialisation

* Ne reçoivent aucune rémunération pour leurs fonctions dans la filiale.

Nom de la filiale : GROUPE FINANCIER HQ INC.

Poste de président :

Dates	Nom	Titre et département
2004-04-19 au 2013-03-22	Marie-José Nadeau *	Présidente
2013-03-22 à ce jour	Jean-Hugues Lafleur *	Président directeur-général

* Ne reçoivent aucune rémunération pour leurs fonctions dans la filiale.

Poste de vice-président :

Dates	Nom	Titre et département
2013-03-22 à ce jour	Ginette Lemay *	Vice-présidente

* Ne reçoit aucune rémunération pour ses fonctions dans la filiale.

Poste de directeur : aucun directeur

Nom de la filiale : HYDRO-QUÉBEC CAPITECH INC.

Poste de président :

Dates	Nom	Titre et département
2008-12-01 à ce jour	Jean-Hugues Lafleur *	Président du conseil, président et chef de la direction

* Ne reçoit aucune rémunération pour ses fonctions dans la filiale.

Poste de vice-président : aucun

Poste de directeur :

Dates	Nom	Titre et département
2008-12-01 à ce jour	Gilles Gaudreau *	Directeur - Investissements

* Ne reçoit aucune rémunération pour ses fonctions dans la filiale.

Nom de la filiale : HYDRO-QUÉBEC INTERNATIONAL INC.

Poste de président :

Dates	Nom	Titre et département
2005-04-15 au 2015-05-01	Thierry Vandal *	Président du Conseil
2015-05-05 au 2015-07-05	Lise Croteau *	Présidente du Conseil
2015-07-06 à ce jour	Éric Martel *	Président du Conseil
2008-09-19 à ce jour	Jean-Hugues Lafleur *	Président-directeur général

* Ne reçoivent aucune rémunération pour leurs fonctions dans la filiale.

Poste de vice-président :

Dates	Nom	Titre et département
-------	-----	----------------------

2011-04-08 à ce jour	Ginette Lemay *	Vice-présidente exécutive
----------------------	-----------------	---------------------------

* Ne reçoit aucune rémunération pour ses fonctions dans la filiale.

Poste de directeur : aucun directeur

Nom de la filiale : HQ MANICOUAGAN INC.

Poste de président :

Dates	Noms	Titre et département
2009-12-03 à ce jour	Richard Cacchione *	Président du Conseil
2009-12-03 au 2012-11-15	Daniel Rivard *	Président-directeur général
2012-11-16 à ce jour	Bernard Poulin *	Président-directeur général

* Ne reçoivent aucune rémunération pour leurs fonctions dans la filiale.

Poste de vice-président : aucun

Poste de directeur : aucun

63. Veuillez fournir le nombre d'employés, occupant un poste de directeur, qui ont eu droit à des bonus et à des primes de rendements pour les quatre dernières années disponibles (2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 et 2015-2016, soit l'année en cours)
- a) Veuillez fournir les montants de ces primes.

Voir réponse à la question 65.

64. Veuillez fournir le nombre d'employés, occupant un poste de président, qui ont eu droit à des bonus et à des primes de rendements pour les quatre dernières années disponibles (2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 et 2015-2016, soit l'année en cours)
- a) Veuillez fournir les montants de ces primes.

L'article 20.4 de la loi sur Hydro-Québec prévoit que le rapport annuel d'activités de la Société indique la rémunération, y compris la rémunération variable et les autres avantages, versée à chacun des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

	Salaire de base au 31 décembre	Rémunération incitative ^a	Avantages accessoires utilisés ^b	Avantages Imposables			
				Nature de l'avantage	Automobile		Assurance vie et assurance santé
					Allocation	Frais d'usage, stationnement	
Eric Martel Président-directeur général d'Hydro-Québec	483 357 \$ ^c	—	—	Véhicule de fonction	—	—	3 761 \$
André Boulanger Président d'Hydro-Québec TransEnergie	405 613 \$	119 298 \$	2 389 \$	Indemnité pour usage d'un véhicule personnel ou fourniture d'un véhicule, plus stationnement	15 655 \$	7 532 \$	10 304 \$
Richard Cacchione Président d'Hydro-Québec Production	403 911 \$	118 798 \$	5 000 \$		—	13 829 \$	9 492 \$
Daniel Richard Président d'Hydro-Québec Distribution	393 085 \$	106 002 \$	3 365 \$		15 655 \$	4 317 \$	27 075 \$
Réal Laporte Président d'Hydro-Québec Équipement et services partagés Président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie James ^d	390 213 \$	114 118 \$	890 \$	—	14 045 \$	—	8 393 \$
<p>Régime de retraite et Programme de prestations supplémentaires</p> <p>Régime de retraite de base d'Hydro-Québec (RRHQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cotisation usuelle prévue par le régime - Rente calculée en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années - Crédit de 2,25 % par année de cotisation - Reconnaissance de 66,67 % de la rémunération incitative maximale comme salaire admissible aux fins du RRHQ, jusqu'à un maximum de 20 % du salaire <p>Programme de prestations supplémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cotisation assumée par Hydro-Québec - Prestations additionnelles pour compenser l'effet des limites fiscales du RRHQ (déplafonnement du maximum permis) - Paiement de prestations selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues par le RRHQ <p><i>Autres dispositions applicables au président-directeur général d'Hydro-Québec</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rente calculée en fonction du salaire moyen des trois meilleures années (moins rente payable par le RRHQ) - Crédit de 4 % par année de cotisation (moins crédit de rente accordé par le RRHQ) - Reconnaissance de 100 % de la rémunération incitative maximale comme salaire admissible (moins partie reconnue aux fins du RRHQ) 							

- a) Rémunération incitative versée en 2015. Le déclencheur financier fixé par le gouvernement du Québec, soit un bénéfice net de 3 050 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, a été atteint. En ce qui a trait à la rémunération incitative relative aux objectifs de 2015, elle sera versée en 2016 à l'atteinte du déclencheur financier fixé par le gouvernement du Québec, soit un bénéfice net établi selon les PCGR des États-Unis à 2 750 M\$ pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Dans le cadre des mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec en 2015-2016, Hydro-Québec devait s'assurer de maintenir le niveau de sa masse salariale en 2014 et 2015 au même niveau que celui de 2013. Hydro-Québec a respecté ces mesures.
- b) Avantages imposables liés à la planification financière et successorale, à la pratique sportive et aux associations professionnelles.
- c) Le salaire versé en 2015 depuis la nomination de M. Eric Martel au 6 juillet se chiffre à 232 383 \$.
- d) Réal Laporte ne reçoit aucune rémunération distincte à titre de président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie James.

<https://issuu.com/hydroquebec/docs/rapport-annuel-2015?e=1151578/33698945>

65. Veuillez fournir le nombre d'employés, occupant un poste de vice-président, qui ont eu droit à des bonus et à des primes de rendements pour les quatre dernières années disponibles (2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 et 2015-2016, soit l'année en cours)

a) Veuillez fournir les montants de ces primes.

Voir réponse à la question 65

66. Veuillez fournir le montant total qui a été versé en bonus et en des primes de rendements pour les quatre dernières années disponibles (2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, soit l'année en cours)

Les montants ci-dessous correspondent aux montants versés pour l'atteinte des objectifs de l'année indiquée. Ils sont versés au début de l'année suivante :

Année de référence 2014 : 34 375 841 \$

Année de référence 2015 : L'information n'est pas disponible à ce jour.

67. Veuillez fournir toutes les dépenses (toutes sortes), ventilées, liées à la mise sur pied de la filiale Hydro-Québec International .

Hydro-Québec a mis en place la vice-présidence – Développement de l’entreprise, planification stratégique et innovation en 2015. Les travaux ont débuté et un bilan sera fait en temps opportun.

68. Veuillez fournir toutes les dépenses (toutes sortes), ventilées, liées à :
- a) La liquidation des investissements à l'étranger de la filiale Hydro-Québec International
 - b) La fin des activités de la filiale Hydro-Québec International

Voir la réponse à la question 66.

69. Veuillez fournir tous les gains (toutes sortes), ventilés, liés à la liquidation des investissements à l'étranger et la fin des activités de la filiale Hydro-Québec International

Voir la réponse à la question 66.

70. Veuillez fournir toutes les études, rapports, documents et/ou autres, produits par Hydro-Québec et/ou par une firme/centre/association mandatée par Hydro-Québec pour évaluer les coûts, les avantages et les désavantages de la mise sur pied d'une nouvelle filiale Internationale chez Hydro-Québec

Voir la réponse à la question 66.

71. Le nombre total d'interruptions de service, pour les années 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 et 2015-2016 (année en cours), dans toutes les régions administratives du Québec, soit:
- a) Bas-Saint-Laurent
 - b) Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - c) Capitale-Nationale
 - d) Mauricie
 - e) Estrie
 - f) Montréal
 - g) Outaouais
 - h) Abitibi-Témiscamingue
 - i) Côte-Nord
 - j) Nord-du-: -Québec
 - k) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 - l) Chaudières-Appalaches
 - m) Laval
 - n) Lanaudière
 - o) Laurentides
 - p) Montérégie
 - q) Centre-du-Québec

Fournir également la moyenne, par année, de ces interruptions de service

Hydro-Québec dépose annuellement à la Régie de l'énergie divers documents en lien

avec les pannes, dont de l'information sur l'indice de continuité et les pannes majeures :

http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/317/DocPri/R-3933-2015-B-0013-Demande-Piece-2015_07_30.pdf (Efficience et performance-HQD-2, document 1 du dossier tarifaire R-3933-2015, pages 15 et 16) ;

<http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/RappHQD2014/HQD-02-3.1%20-%20Pannes%20majeures.pdf> (Mécanisme de récupération des charges d'exploitation associées aux pannes majeures- HQD-2, document 3.1 du Rapport annuel 2014).

72. Pour chaque interruption de service, fournir :

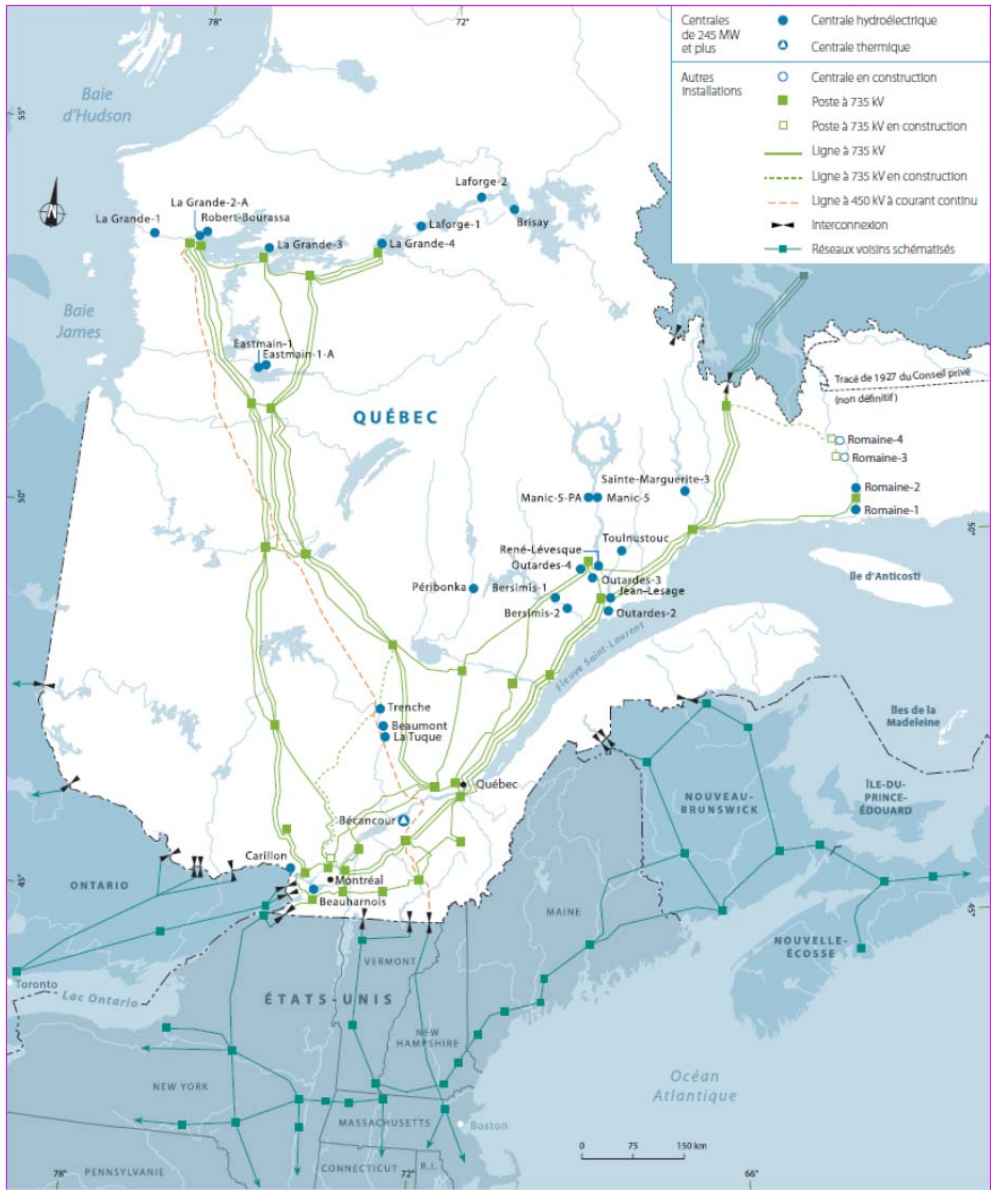
- a) La raison de la panne
- b) Le délai de rétablissement
- c) La durée de la panne

Voir réponse précédente.

73. Fournir le portrait du réseau actuel d'Hydro-Québec dans chacune de ces régions administratives, comme le nombre de lignes électriques, leur distance, leur puissance et toute autre information pertinente.

Des données sur les équipements de production, de transport et de distribution sont accessibles dans le Rapport annuel 2015 d'Hydro-Québec (pp.100-101) à l'adresse suivante :

<https://issuu.com/hydroquebec/docs/rapport-annuel-2015?e=1151578/33698945>



TRANSPORT			DISTRIBUTION	
Tension	Lignes (km)	Postes (nombre)	Tension	Lignes (km)
765 et 735 kV	11 719 ^a	40	34 kV	740
450 kV c.c.	1 218	2	25 kV	110 501
315 kV	5 456	75	12 kV	4 772
230 kV	3 236 ^b	54	4 kV et moins	245
161 kV	2 140	43	Total	116 258
120 kV	6 948	217		
69 kV et moins	3 555 ^c	102 ^d		
Total	34 272	533		

a) Dont 289 km de lignes à 735 kV exploitées à 315 kV.
b) Dont 33 km de lignes à 230 kV exploitées à 120 kV.
c) Soit 3 283 km de lignes exploitées par Hydro-Québec TransÉnergie et 272 km, par Hydro-Québec Distribution.
d) Soit 91 postes exploités par Hydro-Québec TransÉnergie et 11, par Hydro-Québec Distribution.

74. Pour chacun des projets de minicentrales suivants, fournir la compensation financière, sociale, environnementale et toute autre compensation que prévoit verser Hydro-Québec aux promoteurs :

- Chute Sainte-Anne, dans la région de Québec
- Centrale Saint-Gabriel, dans la région de Québec
- Chute du Six Mille, dans la région de la Côte-Nord
- Chute du Quatre Mille dans la région de la Côte-Nord
- Onzième chute, dans la région du Lac-Saint-Jean
- Barrage B Manouane Sipi, dans la région de la Mauricie

Le calcul du prix du kWh est inchangé : 7,5¢ au 1er janvier 2010, indexé au taux de 2,5 % par année.

75. Pour chacun des projets de minicentrales suivants, fournir tous les coûts additionnels qu'Hydro-Québec compte déboursier

- Chute Sainte-Anne, dans la région de Québec
- Centrale Saint-Gabriel, dans la région de Québec
- Chute du Six Mille, dans la région de la Côte-Nord
- Chute du Quatre Mille dans la région de la Côte-Nord
- Onzième chute, dans la région du Lac-Saint-Jean
- Barrage B Manouane Sipi, dans la région de la Mauricie

Veillez indiquer concrètement l'impact que ces coûts auront sur la facture du client.

Voir réponse à la question 73.

76. Pour chacun des projets de minicentrales suivants, fournir tous les coûts qu'Hydro-Québec a dû déboursier depuis le moratoire imposé par le gouvernement du Parti québécois de Pauline Marois. Veuillez présenter la ventilation de toutes ces dépenses :

- a) Chute Sainte-Anne, dans la région de Québec
- b) Centrale Saint-Gabriel, dans la région de Québec
- c) Chute du Six Mille, dans la région de la Côte-Nord
- d) Chute du Quatre Mille dans la région de la Côte-Nord.
- e) Onzième chute, dans la région du Lac-Saint-Jean
- f) Barrage B Manouane Sipi; dans la région de la Mauricie

Voir réponse à la question 73.

77. Pour chacun des projets de minicentrales suivants, fournir tous les coûts additionnels qu'Hydro-Québec compte déboursier:

- a) Chute Sainte-Anne, dans la région de Québec
- b) Centrale Saint-Gabriel, dans la région de Québec
- c) Chute du Six Mille, dans la région de la Côte-Nord
- d) Chute du Quatre Mille dans la région de la Côte-Nord.
- e) Onzième chute, dans la région du Lac-Saint-Jean
- f) Barrage B Manouane Sipi; dans la région de la Mauricie

Voir réponse à la question 73.

78. Pour chacun des projets de minicentrales suivants, fournir le prix du kilowattheure que compte verser Hydro-Québec aux municipalités et villes concernées :

- a) Chute Sainte-Anne, dans la région de Québec
- b) Centrale Saint-Gabriel, dans la région de Québec
- c) Chute du Six Mille, dans la région de la Côte-Nord
- d) Chute du Quatre Mille dans la région de la Côte-Nord
- e) Onzième chute, dans la région du Lac-Saint-Jean
- f) Barrage B Manouane Sipi, dans la région de la Mauricie

Voir réponse à la question 27.

79. Pour les années 2008 à 2015 inclusivement, fournir le nombre de pylônes qui ont nécessité des travaux d'entretiens, des travaux de réparations ou tous autres travaux. Pour chacun d'entre eux, veuillez fournir les informations suivantes:

- a) La raison et la cause de ces travaux;
- b) L'emplacement des pylônes;
- c) Le coût, ventilé, associé à ces travaux;
- d) Le nombre d'employés affecté à la réalisation de ces travaux.

Le réseau de transport d'Hydro-Québec compte 34 272 km de lignes à diverses tensions. Afin de maintenir un réseau de transport fiable et sécuritaire, Hydro-Québec établit des critères de pérennité qui permettent de planifier les activités de remplacement des pylônes et de leurs composantes qui atteignent la fin de leur durée de vie utile ou qui

demandent des modifications à la suite d'un changement apporté au réseau de transport. De plus, Hydro-Québec revoit périodiquement la durée de vie utile de ses principaux actifs de ligne, dont ses pylônes, et constate que la robustesse de son réseau de transport est telle que les durées de vie s'allongent, repoussant ainsi le moment où l'entreprise intervient en pérennité.

De plus, dans le cadre de l'exploitation normale de son réseau de transport, Hydro-Québec procède chaque année à des inspections de pylônes ou de leurs composantes. Le type (inspection détaillée, inspection restreinte, etc.) et la fréquence de ces inspections sont établis en fonction du caractère stratégique de la ligne inspectée ainsi que du milieu (ex. : urbain, agricole ou forestier). Les constats issus des inspections permettent de planifier préventivement des interventions de remplacement, de modification ou de réparation sur les éléments qui le nécessitent.

Enfin, lors de bris d'équipement, des interventions correctives sont entreprises le plus rapidement possible pour rétablir les conditions optimales du réseau.

80. Pour les années 2008 à 2015, fournir le nombre de pylônes qui ont nécessité des inspections. Pour chacune d'entre elles, veuillez fournir les informations suivantes:
- La raison et la cause de ces inspections;
 - L'emplacement des pylônes;
 - Le coût, ventilé, associé à ces inspections;
 - Le nombre d'employés affecté à l'inspection.

Voir réponse précédente.

Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique

176. Pour chacun des programmes et aides financières suivante, mentionner le nombre d'intervention ou projet soutenu ainsi que le montant consenti par programme et aides financière et l'organisme responsable pour les 2 dernières années:
- Aérotherme à condensation
 - Aide financière à la rénovation
 - Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments
 - Chaudière à condensation
 - Chaudière à efficacité énergétique intermédiaire
 - Chaudière à efficacité intermédiaire
 - Chaudière à efficacité supérieure
 - Chaudière efficace
 - Chaudières à condensation
 - Chauffe-eau
 - Chauffe-eau à condensation
 - Chauffe-eau à efficacité intermédiaire
 - Diagnostic résidentiel Mieux consommer
 - Écomobile
 - Éconologis
 - Encouragement à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique
 - Encouragement à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique pour les grandes entreprises
 - Équipement de réfrigération commerciale

- s. Études de faisabilité et simulations énergétiques
- t. Études de faisabilité et simulations énergétiques- grandes entreprises
- u. Géothermie
- v. Hotte à débit variable
- w. IDÉE
- x. Infrarouge
- y. Nouvelles constructions efficaces
- z. NovoclimatMC
- aa. PISTE
- bb. Produits économiseurs d'eau chaude
- cc. Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE)
- dd. Programme d'optimisation en réfrigération (OPTER) - volet agroalimentaire
- ee. Programme d'optimisation en réfrigération (OPTER)- volet supermarchés
- ff. Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments
- gg. Programme d'aide à l'installation d'équipements solaires opérationnels
- hh. Programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage (pilote)
- ii. Programme d'appui au secteur manufacturier
- jj. Programme d'optimisation en réfrigération- volet arénas et curlings (OPTER)
- kk. Programme de démonstration des technologies vertes visant la réduction des émissions de GES (Technoclimat)
- ll. Programme de réduction de consommation de mazout lourd
- mm. Programme de système de chauffage solaire
- nn. Programme fenêtres ENERGY STAR®
- oo. Promotion des produits Mieux consommer - ENERGY STAR®
- pp. Récupérateur de chaleur des eaux de douche
- qq. Récupération de réfrigérateurs et congélateurs énergivores (Recyc-Frigo)
- rr. Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments
- ss. RénoclimatMc
- tt. Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu
- uu. Rénovations éconergétiques
- vv. Roulez électrique
- ww. Système cambo
- xx. Thermostat électronique programmable
- yy. Thermostat programmable
- zz. Unité de chauffage à l'infrarouge

Voir annexe pour les questions 22, 23 et 176 à la fin du document.

180. Bilan et budget octroyé au plan de l'efficacité énergétique en 2015-2016 et prévision pour 2016-2017.

La Régie de l'énergie a autorisé le budget du Plan global en efficacité énergétique (PGEE) tel que demandé par Hydro-Québec Distribution. Le budget autorisé en 2015-16 est de 130 M\$.

http://www.regie-energie.qc.ca/documents/communiqués/Communique_RDE_tarifaireHQD_8mars2016.pdf

Annexe - Réponses aux questions sur l'efficacité énergétique (questions 22, 23 et 176)

Programmes d'innovation PISTE et IDÉE

PISTE			
PROJETS EN COURS	Date début	GWh	AF (\$)
Projet de quartier vert - Cité Verte	2009	1,4	<5 000 000 \$
PROJETS TERMINÉS	Date début	GWh	AF (\$)
Récupération et recyclage de réfrigérateurs et congélateurs énergivores - MARCON DDM	2005	5,220	667 047 \$
Récupération et recyclage de réfrigérateurs et congélateurs énergivores - NÉGAWATTS	2005		312 129 \$
Récupération et recyclage de réfrigérateurs et congélateurs énergivores - LA BOITE DE COMM	2005		319 770 \$
Récupération et recyclage de réfrigérateurs et congélateurs énergivores - QMR / ZOUM ARMADA	2005		413 000 \$
Récupération et recyclage de réfrigérateurs et congélateurs énergivores - PRO VERT SUD OUEST	2005		282 750 \$
Astrolab - Projet de conversion de l'éclairage public et privé - Mont-Mégantic	2005	1,800	641 000 \$
Chauffe-piscines solaires résidentiel - ZOUM ARMADA	2006	0,265	187 265 \$
Chauffe-piscines solaires résidentiel - NÉGAWATTS PRODUCTIONS	2006	0,150	179 400 \$
Audits énergétiques auprès des concessionnaires automobiles (CCAQ/FCEI)	2006	imputés pgr	44 555 \$
Augmentation de l'efficacité énergétiques dans les dépanneurs (AMDEQ/FCEI)	2006	imputés pgr	29 800 \$
Recommissioning - Optimisation des systèmes électromécaniques	2006	1,755	160 000 \$
Audits énergétiques dans 50 serres au Québec (SPSQ)	2006	0,616	192 800 \$
AMETVS - Audits énergétiques pour les clients industriels - Phase 2 du projet.	2006	imputés pgr	92 558 \$
Récupération des eaux de drainage (eaux grises) - Marché nouvelle construction - RenewAbility Energy Inc.	2006	0,106	90 230 \$
Electrobois - Audits énergétiques dans les séchoirs à bois - 2e dépôt	2007	0	45 000 \$
Système résidentiel de chauffage solaire - ENERCONCEPT	2007	0,145	192 085 \$
Abondance Montréal - Maison saine à zéro énergie (Equilibrium) - SCHL	2007	0,032	84 000 \$
SIIGE - Programme de gestion de l'énergie par l'utilisation d'un système d'information informatisé (ENER 21)	2007	1,500	305 810 \$
Maison Alstonvale - Maison saine à zéro énergie (Equilibrium) - SCHL	2007	0	42 500 \$
Eco-terra (maison Alouette) - Maison saine à zéro énergie (Equilibrium) - SCHL	2007	0,017	75 000 \$
MASHTEUIATSH - Une approche personnalisée en milieu autochtone	2008	0,340	300 000 \$
Récupération des eaux de drainage - Marché existant - Solénove Énergie Québec	2010	0,016	182 424 \$
Gestion de l'énergie au secteur industriel	2013	1,000	368 650
PROJET ANNULÉ	Date début	GWh	AF (\$)
Utilisation de la géothermie / services collectifs / secteur résidentiel - projet PISTE Chambéry - Développement de la filière énergétique géothermie (projet annulé à la demande de la ville de Blainville)	2008	0	79 150 \$
Démonstration technologique et commerciale (DTEC)*			
PROJETS EN COURS	Date début	GWh	AF (\$)
Implantation du tarif DT dans un quartier neuf - Écohabitation	2015		125 000
Automatisation éclairage public ville de Shawinigan -Energere	2015		300 000
Thermostats intelligents - ASE Energy	2015		-
Conversion biénergie au mazout vers biomasse - Écohabitation	2015		100 000

* Depuis mai 2015, les projets Idées et Piste sont regroupés sous l'enveloppe DTEC

IDEE				
PROJET EN COURS	Clientèle	Début	GWh ou %	\$
Éconofan	Agricole	2011	à venir	117 000,00 \$
Puis géothermiques améliorés	Résidentiel / commercial	2012	à venir	11 250,00 \$
Éclairage à DEL des rues résidentielles - Ville de Laval	Municipal	2013	à venir	25 931,25 \$
PROJET TERMINÉS	Clientèle	Début	kWh ou %	\$
L'éclairage photosynthétique en serres / Savoura	Agricole	2005	0	94 550,00 \$
Utilisation du tapis chauffant à l'étape des transplants + éclairage artificiel DEL / Cidès	Agricole	2005	n.a.(d+)	78 000,00 \$
Volets Volero	Résidentiel / commercial	2005	0	6 750,00 \$
Turbocor Bell Canada	Commercial - Institutionnel	2005	d-	22 500,00 \$
Centre de biomasse de la Montérégie CTBM ST-Pie / SNC Lavalin	Municipal	2006	0	35 753,00 \$
Volets Josuma	Résidentiel	2006	0	6 750,00 \$
Tapis irrigant chauffant avec géothermie pour des productions horticoles	Agricole	2006	0	71 250,00 \$
Lit fluïdise à bulles dimensionné scieries Québec / Ducova & Abitibi Consolidated (substitution d'énergie électrique par biomasse) *	Industriel - bois	2006	7	250 000,00 \$
Projecteurs de scène Del Selador	Services (art & spectacles)	2007	0	35 272,00 \$
Gestion d'énergie par courant porteur Texel/Ener21	Industriel	2005	0	50 000,00 \$
Ariane Econoler/SIQ/Gestion de l'énergie par courant porteur	Commercial - institutionnel	2006	0	234 000,00 \$
Luminaires Del / Rouyn-Noranda	Municipal	2007	0	13 159,00 \$
Éclairage de rues DEL(s) Compagnie Elumen	Municipal	2008	0	24 188,00 \$
Éclairage de rues, de parcs, de stationnements, d'usines aux DEL(s) Compagnie LEDEL international	Municipal	2008	0	37 725,00 \$
Scier avec plus d'efficacité	Industriel - bois	2007	82%	23 297,00 \$
Télégestion de l'éclairage public de la Ville de Québec + ballast électronique (PRI du projet = 17 ans)	Municipal	2005	25%	144 000,00 \$
Réonac - lampe à induction, entrepôt Charlebois	Commercial / industriel	2009	25%	14 200,00 \$
Panneaux solaire Air	Résidentiel	2011	0	18 750,00 \$
Éléments céramiques isolés pour thermoformeuses de plastique	Industriel - plastique	2012	25%	2 925,00 \$
Éclairage Sears	Commercial - vente au détail	2010	0	41 000,00 \$
Lampe DEL Théorème Innovation I-Smartlamp pour les laitues en serres	Agricole	2009	0	61 142,00 \$
%: potentiel d'économies d'énergie par rapport au modèle de référence *: mesure non admissible au programme IDEE, économies d'énergie non comptabilisées au PGEE				

Marché affaires - Commercial et institutionnel																
Produits efficaces																
060	PE-Produits agricoles	GW h	-	-	-	-	2	3	3	2	2	13	36	7	18	86
		AF (\$)					101 700	790 643	635 043	716 393	612 523	2 921 061	6 134 404	668 136	4 979 879	17 559 782
		Nb														
	Tapis chauffants	GW h					1 681	1 851	2 245	1 838	1 630	88 081	197 932	17 058	65 978	378 294
		AF (\$)					1 681	1 300	1 647	1 005	597	414	543	403	1 059	8 649
		Nb														
	Échangeurs à plaques	GW h					-	468	377	384	330	216	235	82	68	2 160
		AF (\$)					-	468	377	384	330	216	235	82	68	2 160
		Nb														
	Ventilateurs	GW h					-	83	221	449	250	229	254	327	214	2 027
		AF (\$)					-	83	221	449	250	229	254	327	214	2 027
		Nb														
	Éclairage Agricole	GW h					-	-	-	-	453	87 222	196 296	15 468	62 921	362 360
		AF (\$)					-	-	-	-	453	87 222	196 296	15 468	62 921	362 360
		Nb														
	Niches à porcelets	GW h					-	-	-	-	-	-	604	778	1 716	3 098
		AF (\$)					-	-	-	-	-	-	604	778	1 716	3 098
		Nb														
065	PE-Réfrigération	GW h	-	-	-	-	-	-	-	0	1	-	-	-	-	2
		AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	165 500	232 250	292 740	-	-	-	690 490
		Nb	-	-	-	-	-	-	-	330	480	622	-	-	-	1 432
068	PE-Éclairage public	GW h	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	1	5	6	
		AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	10 564	92 300	144 050	903 420	1 150 334		
		Nb	-	-	-	-	-	-	-	96	1 094	1 863	15 099	18 152		
067	Recommissioning	GW h	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	8	
		AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	7 566	33 585	25 885	85 225	152 261		
		Nb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	15	
064	OIEÉB	GW h	-	-	-	-	-	-	-	158	255	198	187	117	915	
		AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	31 719 551	53 573 429	34 643 628	23 843 636	10 077 925	153 858 169	
		Nb	-	-	-	-	-	-	-	847	1 553	1 151	948	486	4 985	
	Commercial	GW h	-	-	-	-	-	-	-	107	155	175	125	84	645	
		AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	20 978 643	32 828 954	27 316 720	15 998 089	5 353 813	102 476 219	
		Nb	-	-	-	-	-	-	-	651	1 178	1 080	642	372	3 923	
	Institutionnel	GW h	-	-	-	-	-	-	-	51	101	23	61	33	270	
		AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	10 740 908	20 744 475	7 326 908	7 845 547	4 724 112	51 381 949	
		Nb	-	-	-	-	-	-	-	196	375	71	306	114	1 062	
Marché affaires - Industriel																
OIEÉSI																
Petites et moyennes industries																
051	Clientèle agricole (2010 incl 2004@2010)	GW h	-	-	-	-	-	-	-	13	4	3	2	1	1	24
		AF (\$)								2 382 898	677 581	529 264	464 686	128 840	92 944	4 276 213
		Nb								60	42	32	39	4	11	188
Petites et moyennes industries & Grandes industries																
059	Analyse consommation énergie	GW h	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	(0)	-	7
		AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	56 177	321 009	244 905	101 313	218 989	942 394	
		Nb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	13	5	19	
	Modernisation	GW h	-	-	-	-	-	-	-	1	4	26	39	98	168	
		AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	360 309	1 038 095	6 955 953	6 211 499	12 122 808	26 688 663	
		Nb	-	-	-	-	-	-	-	2	5	63	75	29	174	
	Nouv.usine, Agrandiss, ajout	GW h	-	-	-	-	-	-	-	2	1	12	9	1	24	
		AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	440 624	340 648	2 470 599	2 051 456	(205 038)	5 098 289	
		Nb	-	-	-	-	-	-	-	3	5	14	15	8	45	
Gestion de la consommation																
050	Chauffe-Eau 3 éléments	MW	-	-	-	-	-	-	-	2	1	2	2	2	8	
		AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	200 105	183 999	209 721	225 556	252 484	1 071 865	
		Nb	-	-	-	-	-	-	-	16 216	14 121	15 709	17 094	19 122	82 262	

* À noter : Les résultats historiques en économies d'énergie peuvent avoir subis des variations par rapport à ceux de décembre 2014 afin de tenir compte des résultats d'évaluation de programmes.